

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2007
Publication 14/09/2007

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



Ludovic LIONS

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP *98/23-07*
Séance du - 7 SEP. 2007

Mise en œuvre de la politique départementale d'insertion pour 2007

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente.
- VU la loi n° 88.1088 du 1^{er} décembre 1988 instaurant le Revenu Minimum d'Insertion,
- VU la loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 portant décentralisation en matière de RMI et créant un RMA,
- VU la délibération n° 2007/I-902 du Conseil Général du 14 décembre 2006 fixant le budget départemental consacré à l'insertion pour l'année 2007, et donnant compétence à la Commission Permanente pour l'examen des demandes nouvelles de subvention en cours d'année 2007,
- VU le rapport à la Commission Permanente du :

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- ❖ accorde les subventions suivantes :
 - 1 800.00 € au Centre d'Information sur les Droits et des Femmes et des Familles,
 - 5 662.50 € à la Régie de l'Il,
 - 777.01 € au Centre Socio-Culturel PAX Mulhouse,
 - 3 500.00 € à l'AFPRA,
 - 8 000.00 € au Centre de rencontre et de formation de la petite vigne à Bennwihr,
 - 10 000.00 € au Centre Socio-Culturel du Val d'Argent,
 - 600.00 € à la Régie de Bourtzwiller,
 - 298 487.00 € à l'ADEIS,
 - 20 314.00 € à ADESION,
 - 17 364.00 € à la MANNE Alimentaire,
 - 30 825.00 € à EPICEA Chantier d'insertion,
 - 39 379.67 € au G7,
 - 60 000.00 € à l'URSIEA.

Le total des crédits s'élève à 496 709.18 € et se répartit comme suit :

- 19 164.00 € sur l'enveloppe 82242, chapitre 015, nature 6574, fonction 541,
- 5 662.50 € sur l'enveloppe 89856, chapitre 204, nature 2042, fonction 541,
- 22 877.01 € sur l'enveloppe 80413, chapitre 015, nature 6574, fonction 541,
- 39 379.67 € sur l'enveloppe 80420, chapitre 65, nature 65734, fonction 58,
- 409 626.00 € sur l'enveloppe 80410, chapitre 015, nature 6574, fonction 544.

- ❖ Autorise le Président à signer l'avenant n° 1 à l'« Accord Cadre pour la Professionnalisation des Salariés en Insertion », afin de formaliser le partenariat avec le Conseil Régional.
- ❖ Autorise le Président à signer les différents avenants aux conventions portant partenariat dans le cadre du RMI pour l'année 2007, afférents aux propositions de subventions accordées lors de la séance de la Commission Permanente.

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

.....voix contre

.....abstentions